



Toulouse le 26 avril 2023

Objet : Actualités sociales

Orange 15 avril 2023 : La loi sur la réforme des retraites a été officiellement promulguée par Emmanuel macron après validation par le Conseil Constitutionnel.

Orange 14 avril 2023 : La loi sur le grand Age se poursuivra dans les prochaines semaines. Plusieurs dispositions du texte ont été adoptées : création d'une instance territoriale « de recueil et de traitement des alertes de maltraitances », création d'ici 2025 d'une carte professionnelle pour faciliter le quotidien des intervenants à domicile, obligation d'une loi de programmation budgétaire pluriannuelle pour le Grand Age, tous les 5 ans, droit pour une personne accueillie dans un établissement médical ou médico-social à recevoir des visites, reconnaître « le droit des personnes âgées à une vie affective et sexuelle », création d'un statut de curateur ou de tuteur « de remplacement », création d'un guichet unique de l'autonomie à l'échelle des départements.

Les oppositions ont critiqué un manque d'ambition du texte, en appelant de leurs vœux, une vaste loi sur le Grand Age comme promis en 2018.

La Dépêche 13 avril 2023 : Monique Ibarra, députée de la 6<sup>ème</sup> circonscription de Haute-Garonne a décidé de ne pas voter la loi sur le Grand Age, sur laquelle elle a longtemps travaillé. « Des réformes qui ne traiteront pas le fond mais seulement la forme, le symptôme par la maladie .... Il ne s'agit pas de réforme mais d'une adaptation de ce qui existe aujourd'hui et qui n'est pas satisfaisant. Elle réclame notamment une réforme sur le « reste à charge » avec une modulation « en fonction des revenus ». Elle veut aussi inscrire un ratio sur le nombre minimum de personnel dans les EHPAD, par rapport au nombre de résidents.

AFP 26 avril 2023 : Emmanuel Macron préside, ce mercredi, la 6<sup>ème</sup> conférence Nationale du Handicap pour les trois années à venir. Il est prévu « 70 mesures fortes » avec quatre thématiques : « l'accessibilité universelle », pour tous les lieux et tous les handicaps, « l'acte 2 de l'école et l'université inclusive », « la mobilisation pour le plein emploi », « la simplification des parcours pour l'accès aux droits et à l'offre médico-sociale ».

AMIDROS le 19 avril 2023 : Le transfert des cotisations de l'AGIRC/ARRCO aux URSSAF devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il avait été différé à deux reprises, avant que le gouvernement ne l'annule définitivement par le biais d'un article inséré dans la loi portant réforme des retraites, inclus dans la loi de financement de la Sécurité Sociale rectificative. Le Conseil Constitutionnel a retoqué cette annulation. Selon lui, elle n'aura pas d'effet ou un effet trop indirect sur les dépenses des régimes

obligatoires de base ou des organismes concourant à leur financement » et n'a donc pas vocation à figurer dans une loi de financement rectificative : annulation de forme, pas de fond. Elisabeth Borne s'est engagée à réinscrire cette annulation dans la prochaine loi de financement pour 2024.